Image not found or type unknown

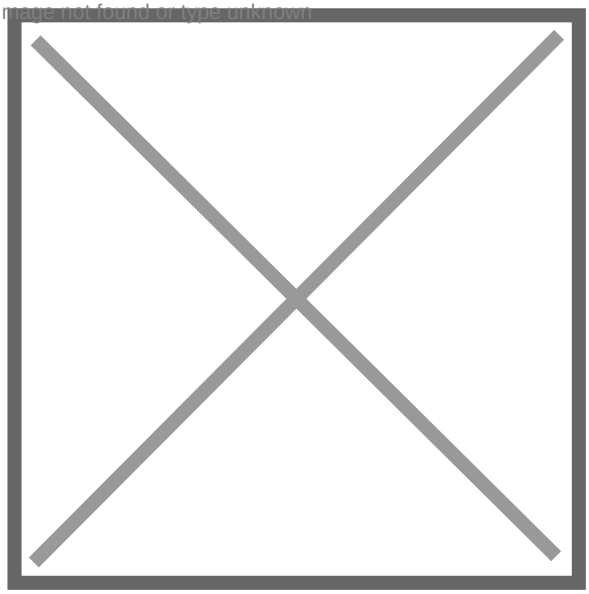

Proprietaire et refus de depart du locataire

Par **marion74**, le **04/01/2008** à **22:47**

J'ai un ami qui a besoin d'aide!!!!
Il est locataire et apres avoir envoyé un préavis avec AR au proprietaire, celui-ci a refusé d'aller chercher la lettre à la poste, quelle date fait foi?
Le locataire doit-il vraiment avoir eu la lettre en main pour que le préavis prenne effet?
Merci.

Par **Jurigaby**, le **04/01/2008** à **23:43**

Bonjour.

En matière de bail d'habitation, la règle du recommandé fait exception au principe.

Tant que le proprio n'a pas retiré la lettre recommandé, le préavis n'est pas considéré comme "notifié".

Autrement dit, si il persiste, vous allez être contraint de recourir à un huisser afin que ce dernier procède à la notification.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés